

Sujet : [INTERNET] Opposition au projet de Pouligny

De : "MIARD" <gg.miard@orange.fr>

Date : 07/12/2018 12:18

Pour : <pref-be-ep-eolienpoulignystpierre@indre.gouv.fr>

Madame, Messieurs,

Je vous confie mes remarques, et mon opposition au projet de *ferme éolienne* à Pouligny-Saint-Pierre et je vous remercie de les prendre en compte.

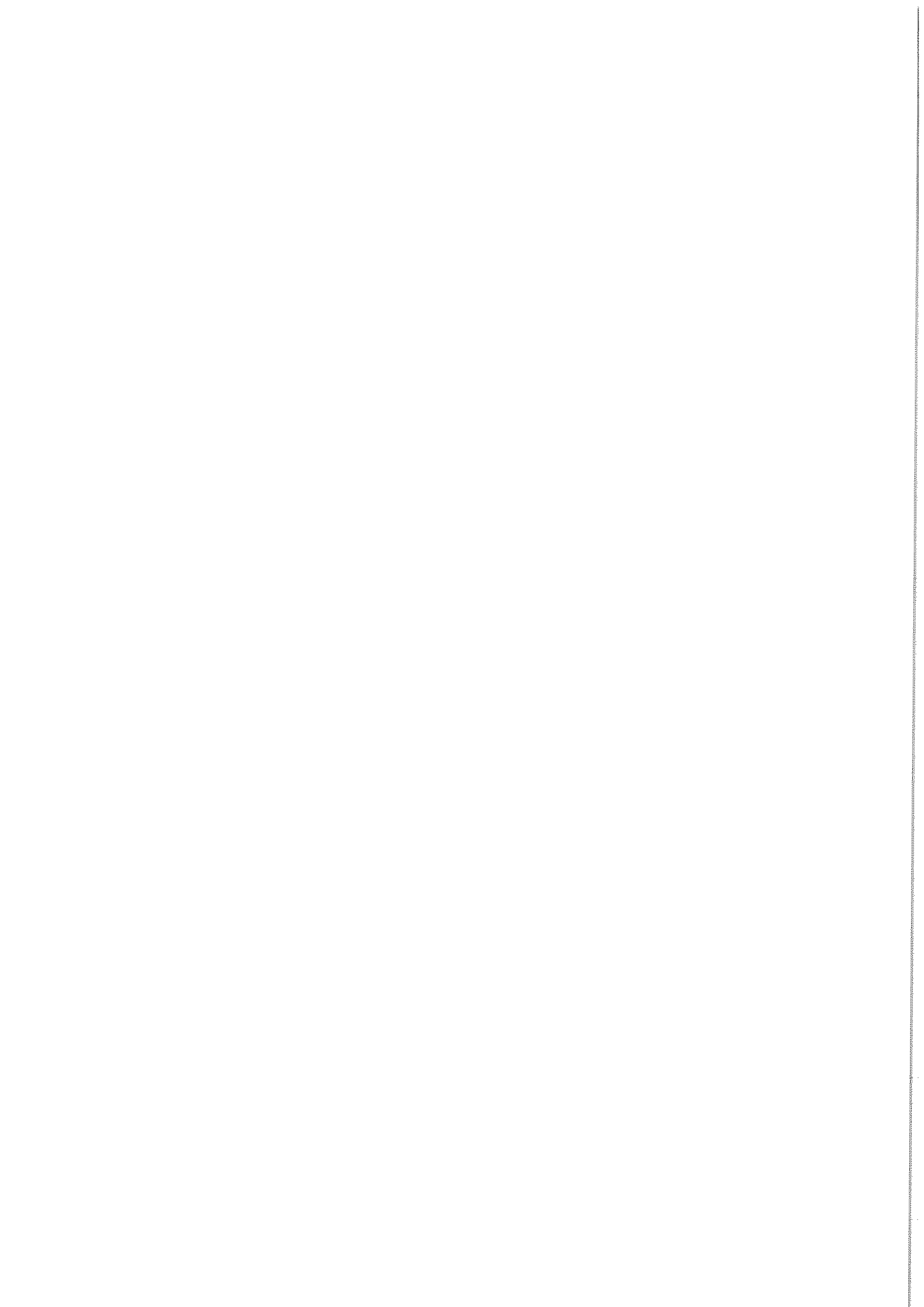
Avec mes cordiales salutations,

Germaine Miard

— Pièces jointes : _____

CourrierComEnquGM.pdf

30 octets



Miard Germaine
4 impasse des Vignes
Mont la Chapelle
36300 Pouligny-Saint-Pierre

Commission d'enquête publique
Projet ferme éolienne Pouligny-Saint-Pierre
Mairie de Pouligny-Saint-Pierre

Mont la Chapelle, le 6 décembre 2018

Madame, Messieurs les Commissaires enquêteurs,

Energie propre, ressources financières, développement : à priori, tout ce que je souhaite pour sa commune ; tout ce que je souhaite partager avec mes concitoyens.

Et pourtant, je suis contre l'implantation d'une *ferme éolienne* sur la commune de Pouligny-Saint-Pierre ! Ma commune d'accueil, depuis l'été 2015 ; depuis ma retraite, après une vie de travail à Paris.

Au départ, pas d'à priori négatif contre l'éolien. Mais l'acceptation générale de la promesse d'une électricité verte.

Puis, au fil du temps, un rejet du projet qui nous concerne, non seulement, à cause du manque de concertation et de communication de la part de la municipalité, mais, plus encore, de son mensonge : pas un mot sur ce qui se préparait, quand mon époux questionnait des conseillers municipaux, en 2009/2010, au moment de la construction de notre maison. Trop drôle, même : *enfin, quoi, nous sommes dans le Parc Naturel Régional de la Brenne !*

Nous avons déchanté début 2015, en lisant un tract de l'Association de Défense de l'Environnement de Sauzelles et Alentours qui alertait sur l'implantation d'éoliennes sur notre commune. La(les) première(s) à quelques centaines de mètres de notre maison !

Nous avons alors appris que le projet remontait à bien des années et qu'il avait été retoqué, faute de vent et « grâce » à la présence d'un riche patrimoine naturel et architectural. Comme il était écrit en page 20 du rapport du dossier de Sauzelles, dans la conclusion du Bureau d'Etudes Jacquet et Chatillon :

Le secteur de Pouligny est donc un secteur qui présente des contraintes écologiques et des sensibilités paysagères avérées. Celles-ci nous ont conduit à émettre une réserve quant à la possibilité d'accueillir un projet éolien sur ce secteur.

Ces facteurs bloquants auraient-ils disparu devant l'acharnement du promoteur et de la municipalité ?

Non, notre commune est toujours située sur une carte où, selon l'Atlas éolien de la région Centre, le vent est évalué à environ 4 m/seconde.

Alors que Voltalia annonce 6,1 m. Alors que 12 m/seconde sont requis pour un fonctionnement optimal des aérogénérateurs.

Mieux vaut planter les mâts au sommet des collines ou dans la mer, dit-on. Pas au cœur du paisible *pays des mille étangs*.

<http://tpe.eole.free.fr/fonctionnement.html>

Non, le patrimoine naturel et architectural n'a pas disparu.

Nous sommes toujours dans le Parc Naturel Régional de la Brenne !

Et la préservation de ce territoire est un enjeu classé fort ++ par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) et fort par le porteur du projet lui-même, qui reconnaît que : ... *ce projet porterait également des atteintes aux sites inscrits de l'abbaye de Fontgombault et du château du Bouchet*.

Mais, paradoxalement, sans pour autant appuyer sa démonstration sur des photomontages, qui auraient pu aussi montrer l'impact du parc éolien sur l'incomparable site des Roches...

Non, la faune, la flore, n'ont pas disparu, elles non plus.

Grues cendrées et chiroptères, espèces remarquables, espèces protégées, constituent un enjeu classé fort ++ par la MRAe.

Pour ma part, j'espère voir encore longtemps les magnifiques grues cendrées passer et repasser au-dessus de notre maison de Mont la Chapelle. Ou passer l'hiver, entre Pouligny-Saint-Pierre et Douadic.

Et concernant les chiroptères, quelles indications donnera le mâât au bout de ses 12 mois de mesures ? En tiendra-t-on compte ?

Je m'oppose aussi à ce projet à cause des approximations et des incertitudes à propos, notamment :

- **Des nuisances sonores** (enjeu classé fort ++ par la MRAe).

Elles sont minimisées – mais à quel titre et selon quelle thèse ?? – par l'Association de Défense des Propriétaires Fonciers (2 de ses membres sont des élus !), qui affirme que les éoliennes sont inaudibles à 400 m.

Le promoteur, quant à lui a prévu un bridage des machines ; reconnaissant, page 32 : *Néanmoins, compte tenu des incertitudes liées aux mesures et aux simulations numériques, il n'est pas possible de conclure de manière catégorique sur la conformité de l'installation.*

Incertitudes qui n'arrêtent cependant pas le projet, et semblent ignorer le principe de précaution, que Monsieur Hulot a fait inscrire dans notre Constitution.

On peut rappeler que la distance minimale entre le mâât et une habitation est de 500 m. Alors que les Sénateurs proposaient 1 000 m, et que l'Académie de

médecine préconise 1 500 m. Distance couramment respectée dans d'autres pays.

- **De l'étude des sols au pied de chaque mât qui ne sera réalisée qu'au moment de l'implantation** : que réservera le sous-sol *qui peut potentiellement présenter des tassements ou des cavités d'origine karstique* ?
Encore des incertitudes qui n'arrêtent pas le projet. A croire, que cette étude n'est pas nécessaire.
- **Des mesures de vent qui n'ont pas été menées sur la période annoncée de 12 mois** : que révéleront-elles en mai 2019 ? Seront-elles communiquées au grand public ? Seront-elles prises en compte ?
Ou, comme l'étude des sols au pied des mâts, est-elle juste facultative ?

Je m'oppose aussi à ce projet :

- **Pour les tonnes de béton** coulées dans le sol au pied de chaque mât.
Qui, contrairement au doux rêve des défenseurs-propriétaires, risquent de s'éterniser sur les parcelles et de les polluer à jamais.
Pour cela, peu importe, malheureusement, si elles donneront du travail aux entreprises locales. A quel titre, d'ailleurs ? N'y aurait-il pas d'appel d'offre ?
- **Pour le mensonge de propreté de machines utilisant des métaux rares** dans leur construction, venant de très loin (de Chine souvent), ayant des pales non recyclables, nécessitant des vidanges propices au rejet d'huiles, dont le démantèlement reste une énigme...
Est-ce que les 50 000 € prévus au dossier suffiront à ce démantèlement ?
On dit qu'il coûte plutôt plusieurs centaines de milliers d'euros.
<http://www.economiamatin.fr/news-60-000-proprietaires-menaces-de-faillite-par-les-eoliennes>

Si le propriétaire ne peut l'assumer, qui devra le faire ? La commune et ses habitants ? Personne, et le matériel restera en place, polluant lui aussi sol et nappe phréatique ?
- **Pour les vertus d'efficacité et de propreté fausement accordées à l'éolien** :
Selon Hervé Machenaud, ancien directeur de la branche Asie du groupe EDF : même si un nombre adéquat d'éoliennes parvenait à fournir la même quantité d'électricité que les centrales nucléaires, elles ne pourraient le faire que le quart du temps. La France serait donc dans le noir le reste du temps...
Pour lui, et pour les auteurs de *Eoliennes, chronique d'un naufrage annoncé*, Pierre Dumont et Denis de Kergolay : l'éolien serait la façon la moins efficace de produire de l'électricité, à cause de l'intermittence du vent.
Il faut donc remettre en marche ou construire des centrales thermiques, à charbon, comme en Allemagne. Indirectement, les éoliennes contribuent à augmenter les émissions de gaz à effet de serre.
<https://blogs.mediapart.fr/pierre-yves-morvan/blog/300814/le-solaire-et-l-eolien-marchent-au-charbon>

Madame, Messieurs, personnellement, je n'ai pas les connaissances nécessaires pour déceler infailliblement les manques, les omissions, les partis pris, les erreurs de ce dossier. Mes rencontres avec des personnes plus averties sur le sujet de l'éolien, expertes en la matière pour certaines, la lecture de publications de plus en plus abondantes, comme celles citées dans mon courrier par exemple, m'ont, cependant, permis de repérer au moins les graves dangers que représente ce projet, pour notre commune et pour ses habitants. Et pour bien d'autres encore, qui ignorent encore tout de ce projet et de ses impacts.

L'éolien n'a toujours pas prouvé sa capacité à s'insérer dans l'environnement et à être une source d'électricité performante.

Comment le ferait-il, ici ? Alors même qu'une première tentative a avorté il y a quelques années et que les facteurs bloquants ne sont toujours pas levés ?

Ne serait-ce qu'en remontant sur la région parisienne, on est confronté à des parcs d'éoliennes de plus en plus nombreux, de plus en plus anarchiques.

Sous prétexte d'écologie et de transition énergétique, nous en arrivons à l'accepter quand ces parcs couvrent des territoires dépeuplés.

Mais pas au cœur du Parc Naturel Régional de la Brenne !

Comme le disait Nicolas Hulot en 2007 : *Des champs d'éoliennes dans des friches industrielles ne choqueront personne. Mais lorsqu'on sacrifie des paysages magnifiques, je comprends qu'il y ait des réactions.* Ces lobbys ont réussi à dresser des écologistes contre les éoliennes.

Il évoquait les maires de petites communes en quête de subsides, qui se sont laissés convaincre par le lobby de l'éolien et ont accepté de construire des *fermes éoliennes* sur la terre reçue de leurs ancêtres.

Je ne suis pas née dans le Berry. Je n'y ai aucune attache familiale. Mais j'ai suffisamment de respect et d'affection pour ma commune d'accueil, pour m'opposer à un projet qui la défigurerait, au nom de je ne sais quel progrès.

Au nom d'une utopie destructrice et inconséquente vis-à-vis des générations futures.

Quoiqu'en disent les défenseurs, aux intérêts bien privés et court-termistes, de ce projet.

Merci pour votre attention, et bon courage pour vos lectures et pour votre conclusion.

Germaine Miard